



Procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 juin 2024, à 20.00 heures au Complexe scolaire – Montfaucon

Le Président ouvre l'assemblée et salue le conseil communal ainsi que les nouveaux conseillers communaux, le caissier et la secrétaire communale, qui ont pris leurs fonctions le 1er janvier 2024. Il leur donne ensuite la parole pour qu'ils se présentent en quelques mots. Le Président salue également la presse.

Il informe l'Assemblée que la convocation a été publiée dans le J.O. n°21 du jeudi 6 juin 2024 et distribué par voie de tous ménages. Il a la teneur suivante :

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 20 décembre 2023
2. Prendre connaissance et accepter les comptes de l'exercice 2023 ainsi que les dépassements budgétaires
3. Discuter et voter un crédit de CHF 34'000.- pour le remplacement de l'éclairage public de la route cantonale et donner compétence au Conseil communal pour son financement et sa consolidation
4. Divers et imprévus

Bureau de l'Assemblée :

Président : Claude Schaffter
Secrétaire : Mallorie Barthe
Scrutateurs : Claude-Alain Jeannotat et Landry Gigon

Le Président rappelle les droits politiques. Il invite les personnes n'ayant pas le droit de vote ainsi que la presse à prendre place à l'écart des ayants droit tout en précisant qu'elles ne possèdent pas le droit de vote. De même pour la Secrétaire et le caissier.

Le Président demande s'il y a des propositions de l'Assemblée pour la nomination de 2 scrutateurs. Aucune proposition n'étant avancée, le Président propose MM. Claude-Alain Jeannotat et Landry Gigon comme scrutateurs. Cette proposition est acceptée. Le Président demande le comptage des citoyens présents.

Nombre d'ayants droit : 37 sur 461 électeurs inscrits (8.03%)

Le Président s'informe auprès de l'Assemblée si quelqu'un souhaite enregistrer les débats comme le permet l'article 19, alinéa 2 du Règlement d'organisation. Personne ne s'annonce.

Le Président lit l'ODJ et demande à l'assemblée si une modification est souhaitée ce qui n'est pas le cas.

Point 1 : Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 20 décembre 2023

Le P.V. de l'assemblée du 20 décembre 2023 n'a fait l'objet d'aucune demande de compléments ou de rectifications dans le délai réglementaire de 4 jours avant l'assemblée. Le Président demande s'il y a des demandes de modifications ce soir. Comme ce n'est pas le cas et selon les dispositions de l'article 27, al. 1 du règlement d'organisation, il est approuvé sans lecture à l'unanimité des 37 ayants droits présents.

Point 2 : Approuver les comptes 2023 et voter les dépassements budgétaires

Le Président commence ainsi : la population a reçu un tout-ménage avec les données comptables explicitées. Il propose que l'assemblée prenne connaissance des comptes et des dépassements de budget selon les tableaux de l'administration communale qui seront commentés. A chaque rubrique il demandera s'il y a des questions, ensuite les comptes seront votés puis un deuxième vote sera demandé pour dépassements budgétaires.

Le Président donne la parole à M. le Maire pour l'entrée en matière. Ce dernier précise que ce point consiste à voter les comptes 2023 qui ont été approuvés par la fiduciaire BDO. Il recommande donc l'entrée en matière. Comme l'entrée en matière n'est pas contestée, le Président redonne la parole à M. le Maire.

En préambule, le Maire présente une récapitulation des comptes 2023 de la commune de Montfaucon. Les comptes montrent un résultat final avec un excédent de charges de CHF 16'548.00, incluant les services communaux.

En mettant en opposition les comptes globaux et les comptes spéciaux, il apparaît que les comptes de l'administration générale affichent un excédent de produits de CHF 1'023.00

Pour conclure cette présentation générale, le Maire dit qu'il est important de souligner que la réserve budgétaire de CHF 130'000 prévue au budget 2023 n'a pas été utilisée. Les résultats sont donc bien meilleurs que prévus.

Rubrique 0 : Administration générale

À la suite de la présentation de la rubrique 0, un citoyen demande si le coût du remplacement de la pompe à chaleur (PAC) du bureau communal a été imputé au compte d'investissements, de sorte que le compte de fonctionnement n'a pas été affecté.

Monsieur le Maire lui répond que cette information est correcte.

Rubrique 1 : Ordre et sécurité publique

Une citoyenne demande si les honoraires de CHF. 9'800.- liés à l'affaire de police des constructions concernent le même permis qui avait déjà engendré un coût de Fr. 10'000.- l'année précédente ? Si tel est le cas, elle demande comment le Conseil communal justifie ce coût récurrent, car il est rare de voir un même cas s'étendre sur deux années consécutives.

Il lui est répondu qu'une partie de la somme est effectivement due au même cas.

Rubrique 2 : Formation

Pas de question

Rubrique 3 : Culture – Sports -Loisirs – Eglises

Pas de question.

Rubrique 4 : Santé

Pas de question.

Rubrique 5 : Prévoyance sociale

Pas de question

Rubrique 6 : Trafic – transports – Télécommunications

Pas de question

Rubrique 7 : Environnement – aménagement du territoire

Le Président souligne que malgré une nette amélioration de la situation de l'eau potable, et bien qu'il y ait un excédent de produits, près de 27 % de l'eau achetée au SEF n'est pas facturée. Il considère que ce pourcentage reste encore trop élevé.

Le Maire répond que le Conseil communal en est bien conscient et travaille activement à trouver les meilleures solutions pour remédier à ce problème.

Une citoyenne demande si la commune utilise toujours le système de détection des fuites automatique du réseau d'eau potable LORNO.

Le Conseil communal lui répond par l'affirmative.

Rubrique 8 : Economie publique

Pas de questions

Rubrique 9 : Finances

Pas de questions

Le Président remercie le Maire pour sa présentation des comptes. Il demande ensuite si quelqu'un souhaite intervenir à ce sujet. La parole n'étant plus sollicitée, le Président demande si l'assemblée désire se prononcer à bulletin secret. Personne ne se manifeste. Le Président propose de passer au vote et demande aux ayants droit d'approuver les comptes 2023.

A la majorité évidente des ayants droits, l'assemblée accepte de voter les dépassements de budget et d'approuver les comptes 2023 de la commune mixte de Montfaucon.

Le Président remercie les ayants droit et informe que l'assemblée va passer à l'examen des dépassements budgétaires. Ceux-ci sont traités séparément, conformément au règlement communal.

Il cède ensuite la parole au Maire, qui fournit des explications détaillées sur les dépassements budgétaires.

Aucune question n'est posée par les membres de l'Assemblée.

Le Président considère que ces dépassements budgétaires sont acceptés.

Point 3 : Discuter et voter un crédit de CHF 34'000.- pour le remplacement de l'éclairage public de la route cantonale et donner compétence au Conseil communal pour son financement et sa consolidation.

Le Président cède la parole au conseiller en charge des travaux publics, Monsieur Gaëtan Marchand, pour l'entrée en matière.

Ce dernier signale que l'éclairage de la route cantonale traversant le village est de mauvaise qualité, utilisant des lampes au sodium gourmandes en énergie. Le Conseil communal prévoit donc le remplacement de l'ensemble des lampadaires.

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le Président redonne la parole au conseiller communal, ce dernier indique que le Conseil communal a reçu deux offres pour le remplacement des 43 points lumineux de la route cantonale par des lampes LED programmables. Le Conseil communal a retenu la proposition de l'entreprise Soluxa. Cette solution permet de régler l'intensité des lampadaires, réduit la pollution lumineuse

et comprend des modules spécifiques pour les passages piétons. L'offre de Soluxa s'élève à CHF 34'000.

Enfin, le conseiller informe que le Conseil communal souhaite réaliser les travaux cette année afin de bénéficier de subventions cantonales à hauteur de 35 %, soit CHF 11'900. Le conseil communal demande donc à l'assemblée l'octroi d'un crédit de CHF 34'000, sous déduction de la subvention de CHF 11'900 et des dons à recevoir, pour le changement des lampes à sodium de la route cantonale.

Une citoyenne dit qu'elle n'a pas bien compris : est-ce que le but est également d'éteindre ou de réduire l'intensité des lampadaires aux passages pour piétons ? Elle souligne aussi qu'au vu de son calcul basé sur l'offre de Soluxa, cela reviendrait à environ CHF 880.- par lampadaire, et elle souhaite des détails précis sur ce qui sera exactement changé.

Le conseiller en charge des travaux publics répond que la solution permettra effectivement de régler l'intensité lumineuse, voire d'éteindre complètement les lampadaires aux passages pour piétons, chaque lampadaire étant programmable individuellement. Concernant les changements, il précise que la tête complète des lampadaires sera remplacée, seuls les mâts restent inchangés.

La citoyenne intervient à nouveau, estimant que CHF 880.- par lampadaire pour un remplacement complet de la tête lui semble peu élevé. Elle demande alors des informations sur l'entreprise Soluxa, notamment sa longévité et la garantie du matériel, mentionnant des faillites passées du gérant qui soulèvent des doutes sur la durabilité de l'entreprise et la fiabilité de la garantie matérielle.

La secrétaire demande la parole et fournit quelques informations sur l'entreprise Soluxa. Elle explique que l'entreprise est établie à Neuchâtel depuis plus de 11 ans et a réalisé plus de 300 projets d'éclairage public à travers la Romandie.

Le Président prend la parole pour recentrer la discussion, soulignant qu'il ne souhaite pas qu'on discute du passé d'une personne qui n'est pas présente pour se défendre, en l'occurrence le gérant de Soluxa. Il rappelle que le sujet est de voter un crédit pour le remplacement des luminaires, et suggère de demander une garantie financière pour rassurer quant à la solvabilité de l'entreprise.

Un citoyen demande si l'objectif de ce changement est d'éteindre l'éclairage dans tout le village la nuit, à l'instar de ce qui a été fait à La Chaux-de-Fonds.

Le Conseil communal répond qu'il n'a pas encore décidé de la politique qui sera mise en place à cet égard.

Un autre citoyen demande des précisions sur la subvention cantonale, notamment sur son montant et sur la possibilité de la recevoir l'année prochaine.

Le Conseil communal répond que la subvention sera de 35 % du montant total, soit environ CHF 11'900.-, et qu'elle ne pourra être perçue que cette année. Elle ne sera pas disponible l'année prochaine.

La parole n'étant plus requise, le Président demande s'il y a une autre proposition que celle du Conseil communal.

Étant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'Assemblée d'approuver ce point à l'ordre du jour à mains levées.

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 37
- Oui : 36
- Non : 0
- Abstention : 1

L'assemblée accepte le crédit de CHF 34'000.- pour le remplacement de l'éclairage public de la route cantonale et donne compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire.

Point 4 : Divers et imprévu

- a. Le Président donne la parole à Filoména Chevillat. Cette dernière évoque les nombreux problèmes rencontrés avec l'élimination des déchets. En effet, elle explique que de plus en plus d'incivilités sont répertoriées à l'éco-point mais aussi dans les poubelles du village ainsi que dans les moloks.

Elle explique que cela a un coût pour la communauté de Montfaucon. Elle rappelle les bonnes attitudes à adopter pour l'élimination des déchets notamment des déchets verts, des piles lithium et des sacs taxés. Elle remercie l'assemblée de l'avoir écouté.

Le Président reprend la parole et propose au conseil communal de fermer les portes de l'Eco-point la nuit de 20h00 à 7h00. Il insiste sur le fait que cette solution est rapide, simple à mettre en place et peu coûteuse.

Le Maire informe l'Assemblée que diverses options sont à l'étude pour mettre fin aux incivilités observées, notamment la fermeture nocturne de l'Eco-point et l'installation de vidéosurveillance. Le Conseil envisage plusieurs mesures afin de permettre à l'Assemblée de décider, dans un futur proche, des actions à proposer pour prévenir ces incivilités.

Plusieurs citoyens interviennent pour signaler qu'ils observent, notamment tôt le matin vers 6h15, de nombreuses voitures arrêtées à l'Eco-point, souvent conduites par des personnes extérieures au village. Ils soulignent la nécessité d'une présence accrue devant l'Eco-point à ces heures, tout en reconnaissant que cela représente une charge de travail supplémentaire.

- b. Un citoyen interroge le Conseil sur l'avenir du GLM, rappelant que celui-ci devait initialement être en place pour une durée de 50 ans, échéance qui approche. Un conseiller répond que les 50 ans du GLM seront célébrés en 2027 et qu'à ce jour,

aucune décision n'a encore été prise concernant son avenir. Le citoyen ayant posé la question exprime une satisfaction partielle quant à cette réponse.

- c. Une citoyenne revient sur un point du budget 2024, mentionnant un montant prévu entre 15'000 et 20'000 CHF pour la réfection des routes. Elle demande des précisions sur les travaux envisagés. Gaëtan Marchand, responsable des travaux publics, répond que la commune attend des offres principalement pour la réfection de la route de la Combe, ainsi que pour la route du Péché, la route des Peignièrès et pour combler quelques trous près de l'étang de Plain de Saigne. La citoyenne demande ensuite si les trous de la route du Pré Petitjean seront également rebouchés.

Un citoyen revient également sur les routes du secteur de la Dolaise et demande s'il est prévu de boucher les différentes fissures. Gaëtan Marchand répond que le problème a aussi été analysé dans les différentes rues du village et que suivant le montant du budget restant, des travaux seront entrepris.

- d. Un citoyen revient sur une information du tout-ménage reçu au mois de mai concernant les excès de vitesse dans les zones limitées à 30 km/h, en particulier devant l'école. Il souligne que cette situation est anxiogène. Le Maire répond que, dans un premier temps, il est prévu, en accord avec la police cantonale, d'installer un radar devant l'école. Il mentionne également que l'installation d'un gendarme couché a été étudiée. Le conseiller en charge de l'aménagement précise qu'il existe deux types de gendarmes couchés : ceux qui font beaucoup de bruit car les roues frappent contre l'infrastructure et ceux qui sont silencieux mais très coûteux. Le Maire mentionne également que le Conseil réfléchit à la mise en place de zones 30 km/h dans tous les quartiers de Montfaucon. Un citoyen suggère ensuite l'installation d'un radar affichant la vitesse, car ils sont souvent dissuasifs.

- e. Un citoyen demande qui exerce la fonction de fontainier pour le village de Montfaucon, conformément au règlement communal. Le conseiller en charge des travaux publics répond qu'une personne est actuellement en charge des pâturages et que l'employé de voirie est en formation pour assumer cette fonction.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les personnes présentes de leur participation et de leur collaboration. Il remercie également les scrutateurs pour leur participation et souhaite une belle fin de soirée aux ayants droits présents.

Il est 21h20 heures lorsque le Président lève l'assemblée.

Au nom de l'assemblée communale de la commune mixte de Montfaucon

Le Président

La Secrétaire

Claude Schaffter

Mallorie Barthe